

DÉPARTEMENT
NORD
CANTON
COUDEKERQUE-BRANCHE
COMMUNE
COUDEKERQUE-BRANCHE

ARRÊTÉ DU MAIRE

8.3 Voirie

Objet :

MANIFESTATION
Course cycliste –
4 jours de Dunkerque
Mesures de police

Le Maire de la Ville de Coudekerque-Branche,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2213-2,
Considérant l'organisation de la course cycliste des 4 jours de Dunkerque empruntant les rues de la commune,
Considérant qu'il convient, afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation, de prendre des mesures de police relatives à la circulation et au stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1 : Le mardi 16 mai 2023 à partir de **06h00** et jusque-là fin de la manifestation, le **stationnement des véhicules est interdit**, tant sur la chaussée que sur les trottoirs, les accotements et les parkings aménagés, sur le parcours emprunté par les coureurs des 4 jours de Dunkerque, à savoir :

- **Boulevard Jean Jaurès**
- **Place de la République**
- **Rue Pasteur (section Place de la République – rue des Forts)**
- **Rue des Forts (section Pont Saint Georges – Route des 7 Planètes)**
- **Pont des 7 Planètes**
- **Route de Bergues (section Pont des 7 Planètes – entrée de Cappelle-la Grande)**

Article 2 : Tout véhicule en infraction sera enlevé par les services de police et mis en fourrière.

Article 3 : Le mardi 16 mai 2023, à partir de **09h50** et jusque-là fin du passage de la caravane, la **circulation des véhicules est interdite**, aux ordres des forces de la police, Sur l'itinéraire énoncé à l'article 1.

Article 4 : Le mardi 16 mai 2023, à partir de **11h20** et jusqu'au passage des coureurs, la **circulation des véhicules est interdite**, aux ordres des forces de la police, Sur l'itinéraire énoncé à l'article 1

Article 5 : Les services municipaux sont chargés de la matérialisation des mesures ci-dessus énoncées.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
Monsieur le Commissaire de Police de Dunkerque,
Monsieur le Président du comité d'organisation des 4 jours de Dunkerque
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Date de Publication **13 MARS 2023**

Fait à Coudekerque-Branche
Le 08 Mars 2023
Pour le Maire,
David BAILLEUL
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
Philippe DEVEYCX

